

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2018

Convocation le 12 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix neuf octobre, à dix neuf heures et trente neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

Était excusé : Mathieu MOLINIÉ

Secrétaire de séance: Anthony HENRAS

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU RPI DU PLATEAU DE SAUZET

Monsieur Le Maire propose par cette délibération d'inscrire le Conseil Municipal des enfants du RPI du Plateau de Sauzet comme nouvelle orientation éducative de la commune.

Ce projet éducatif citoyen a pour ambition de former les jeunes élus à la notion d'engagement, à la conduite de projet, à appréhender les droits et les devoirs du citoyen, à faire vivre les valeurs de la République.

Le Conseil Municipal des enfants du RPI du Plateau de Sauzet associera l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, les parents et l'équipe d'animation de l'école Auguste Justin Venries.

Aux côtés des acteurs éducatifs, les maires du RPI du Plateau de Sauzet ainsi que les élus en charge des affaires scolaires apporteront leur soutien aux jeunes élus dans leur démarche citoyenne tout au long du mandat. Un élu référent pour chacune des quatre communes du RPI du Plateau de Sauzet sera désigné en début de mandat afin d'accompagner les enfants dans leurs projets.

Les jeunes élus seront initiés à la démocratie locale et participeront à l'élaboration de projets déclinés de façon territoriale et thématique dans l'intérêt général. Les thèmes retenus sont : *la citoyenneté et les valeurs de la République, l'environnement, la culture et l'histoire du plateau de Sauzet, la solidarité, le sport et la santé.*

Enfin les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal des enfants du RPI du Plateau de Sauzet seront déclinées dans un règlement intérieur annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les nouvelles orientations éducatives du Conseil Municipal des enfants du RPI du Plateau de Sauzet telles que présentées ci-dessus.

-**APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal des enfants du RPI du Plateau de Sauzet annexé, **toutefois** celui-ci devra être repensé sur le nombre d'enfants votants ainsi que le nombre d'encadrant.

POUR: 10

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,

Le 19 octobre 2018

Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus

Cet acte a été publié le 23/10/2018

Ce Maire, Albert Castadot

